

# COMMUNE LE PERRÉON

DEPARTEMENT DU RHONE  
ARRONDISSEMENT DE VILLEFRANCHE-SUR-SAONE  
CANTON DE GLEIZE



## CONSEIL MUNICIPAL DU 8 AVRIL 2025

---

### PROCÈS-VERBAL

---

L'an DEUX MIL VINGT-CINQ, le huit avril, le Conseil Municipal de la Commune dûment convoqué, le 2 avril 2025, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Mr Gérard TACHON, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 2 avril 2025

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 17

Nombre de conseillers municipaux présents : 13

**Présents :** Gérard TACHON, Marie-Andrée CHOPIN, Daniel JACQUET, Pascale MEUNIER, Jean-Noël FAVROT, Maurice CROSO, Christian PETAT, Roger CHOPIN, Bruno BERERD, Muriel SAUVERZAC, Karine LACROIX, Bénédicte MINET, Christèle DEL CAMPO, Carole COSENZA, Ludiwine CARVAT, Michael SAINT-ANDRÉ, Christina POLIDORI

**Absents excusés :** Maurice CROSO, Daniel JACQUET, Ludiwine CARVAT

**Absents :** Christian PETAT

**Procuration :** Jean-Noël FAVROT

**Nombre de votant :** 14

**Secrétaire de séance désignée en application de l'article L. 2121-15 du CGCT :** Bruno BERERD

M. le Maire déclare la séance ouverte à 19h02

#### À L'ORDRE DU JOUR

Le compte-rendu du conseil municipal du 4 mars 2025 est approuvé à l'unanimité des présents.

Monsieur le Maire modifie l'ordre du jour. La réunion du SYDER concernant les charges 2025 n'ayant pas encore eu lieu, il décide de reporter la délibération afférente au prochain Conseil Municipal.

#### I- DÉLIBÉRATIONS

##### 1. N° 2025-12 : VOTE DES TAUX DES IMPÔTS DIRECTS LOCAUX 2025

Monsieur le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

La commune doit adopter, avant le 15 avril 2025, les taux de fiscalité applicables sur leur territoire pour ce qui concerne la taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS), la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB) et la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB).

Il est rappelé que les articles 1636 B sexies à 1636 B et 1639 A du code général des impôts (CGI) régissent les règles de fixation et de vote des taux des impôts locaux par les communes et les EPCI. Ces dispositions précisent notamment les modalités de variation des taux des différentes taxes locales, ainsi que les délais et conditions de vote.

Dans l'hypothèse d'une modulation par rapport à 2024, l'assemblée délibérante peut :

- soit faire varier les taux de ces taxes dans une même proportion ;
- soit les faire varier librement dans le respect des règles de lien prévues par l'article 1636 B sexies du code général des impôts (CGI).

M le Maire rappelle que par délibération n°2024-11 du 9 avril 2024, le conseil municipal avait fixé les taux des impôts pour 2024 à :

Taxes	Taux
Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB)	27,40 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB)	18,50 %
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS)	14,36 %

M le Maire rappelle que ces taux n'ont pas évolué depuis plusieurs années.

M le Maire précise que la fixation des taux d'imposition pour l'année 2025 vise à assurer une stabilité fiscale tout en permettant d'ajuster les recettes de la collectivité en fonction des besoins et des priorités budgétaires.

Au regard des informations communiquées, après en avoir délibéré,

**Le Conseil municipal,**

**DÉCIDE** de maintenir les taux d'imposition pour l'année 2025 comme suit :

Taxes	Taux
Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB)	27,40 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB)	18,50 %
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS)	14,36 %

**CHARGE** Monsieur le Maire

- de notifier cette décision aux services préfectoraux
- de transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.

**2. N° 2025-13 : DÉPARTEMENT DU RHÔNE - APPEL À PROJET 2025 - DEMANDE DE FINANCEMENT POUR LA RÉNOVATION DE LA GARDERIE PÉRISCOLAIRE** (arrivée de B. Bererd 19h06)

**Le Maire,**

**Considérant** la nécessité de rénover la garderie périscolaire de Le Perréon afin d'améliorer les conditions d'accueil des enfants (une présentation du projet est en annexe 1 de la présente délibération),

**Considérant** l'opportunité offerte par l'appel à projet 2025 du Département permettant de solliciter une subvention pour cofinancer ces travaux,

**Considérant** le coût estimatif des travaux s'élevant à 33 749,23 €HT détaillé en annexe 2 de la présente délibération,

**Considérant** la possibilité de solliciter une subvention départementale à hauteur de 50 % du montant total du projet (présentation du plan de financement en annexe 3 de la présente délibération),

**Considérant** la demande de subvention qui sera sollicitée auprès de Monsieur le Président de la Région Auvergne Rhône-Alpes,

**Considérant** que le montant de la demande ne pourra pas excéder la part communale,

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :**

**D'AUTORISER** Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention départementale au titre de l'appel à projet 2025 pour la rénovation de la garderie périscolaire de Le Perréon,

**DE PRÉCISER** que le coût estimatif des travaux s'élève à 33 749,23 €HT, et qu'une participation départementale à hauteur de 30 % est sollicitée, soit 10 124,77€ arrondis à 10 124,00€,

**DE DONNER TOUS POUVOIRS** à Monsieur le Maire pour signer les documents nécessaires à l'instruction de cette demande et pour entreprendre toutes démarches afférentes à ce dossier.

### **3. N° 2025-14 : RÉGION AUVERGNE RHÔNE-ALPES - BONUS RURALITÉ 2025 - DEMANDE DE FINANCEMENT POUR LA RÉNOVATION DE LA GARDERIE PÉRISCOLAIRE**

Le Maire,

Considérant la nécessité de rénover la garderie périscolaire de Le Perréon afin d'améliorer les conditions d'accueil des enfants (une présentation du projet est en annexe 1 de la présente délibération),

Considérant l'opportunité offerte par le **Bonus Ruralité 2025** de la Région Auvergne Rhône-Alpes permettant de solliciter une subvention pour cofinancer ces travaux,

Considérant le coût estimatif des travaux s'élevant à 33 749,23 €HT détaillé en annexe 2 de la présente délibération,

Considérant la possibilité de solliciter une subvention auprès de Monsieur le Président de la Région Auvergne Rhône-Alpes à hauteur de 40 % du montant total du projet (présentation du plan de financement en annexe 3 de la présente délibération),

Considérant la demande de subvention qui sera sollicitée auprès de Monsieur le Président du Département du Rhône,

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :**

**D'AUTORISER** Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention auprès de Monsieur le Président de la Région Auvergne Rhône-Alpes au titre du **Bonus Ruralité 2025** pour la rénovation de la garderie périscolaire de Le Perréon,

**DE PRÉCISER** que le coût estimatif des travaux s'élève à 33 749,23 €HT, et qu'une participation régionale à hauteur de 40 % est sollicitée, soit 13 499,70 € arrondis à 13 499,00 €

**DE DONNER TOUS POUVOIRS** à Monsieur le Maire pour signer les documents nécessaires à l'instruction de cette demande et pour entreprendre toutes démarches afférentes à ce dossier.

### **4. N° 2025-15 : DÉPARTEMENT DU RHÔNE - APPEL À PROJET 2025 - DEMANDE DE FINANCEMENT POUR LA RÉFECTION DU SOL DE SPORT DE LA SALLE POLYVALENTE**

Le Maire,

Considérant la nécessité de rénover le sol de sport de la salle polyvalente de Le Perréon, dont le projet est annexé à la présente délibération (annexe 1),

Considérant l'opportunité offerte par l'appel à projet 2025 du Département du Rhône permettant de solliciter une subvention pour cofinancer ces travaux,

Considérant le coût estimatif des travaux s'élevant à 69 974,00 € HT détaillé en annexe 2 de la présente délibération,

Considérant la possibilité de solliciter une subvention auprès de Monsieur le Président du Département du Rhône à hauteur de 50 % du montant total du projet,

Considérant que le montant de la demande ne pourra pas excéder la part communale,

Considérant le plan de financement annexé à la présente délibération (annexe 3),

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :**

**D'AUTORISER** Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention auprès de Monsieur le Président du Département du Rhône au titre de l'appel à projet 2025 pour la réfection du sol de sport de la Salle polyvalente de Le Perréon,

**DE PRÉCISER** que le coût estimatif des travaux s'élève à 69 974,00 €, et qu'une participation départementale à hauteur de 50 % est sollicitée, soit 34 987,00 €,

**DE DONNER TOUS POUVOIRS** à Monsieur le Maire pour signer les documents nécessaires à l'instruction de cette demande et pour entreprendre toutes démarches afférentes à ce dossier.

### **5. N° 2025-16 : DÉPARTEMENT DU RHÔNE - APPEL À PROJET 2025 - DEMANDE DE FINANCEMENT POUR L'AMÉNAGEMENT DE L'AIRE DE LOISIRS** (Arrivée de M. Sauverzac à 19h15)

Au cours de cette réunion, Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal l'avis favorable émis au projet d'aménagement de l'Aire de loisirs en 2025, présenté par le Conseil Municipal des Enfants.

Le Conseil Municipal, sur proposition de la commission « Aire de loisirs », a retenu les installations suivantes :

- Tyrolienne
- Balançoire
- Structure d'escalade
- Pump track

Une présentation du projet est annexée à la présente délibération (annexe 1).

Le coût estimatif de l'aménagement, s'élevant à 80 016,63 € HT, a été évalué sur devis et détaillé en annexe 2 de la présente délibération.

Monsieur le Maire rappelle qu'une demande de subvention au titre de la DETR 2025 a été faite pour aider la collectivité au financement de ce projet.

Il informe le Conseil Municipal qu'une demande de subvention peut être déposée auprès du Président du Département du Rhône au titre de l'Appel à projet 2025.

Il propose au Conseil Municipal de déposer une demande de subvention à hauteur de 50% du reste à charge de la commune, conformément au plan de financement en annexe 3 de la présente délibération. La participation du Département ne pouvant excéder la part communale.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des présents,**

- **APPROUVE** le projet d'aménagement pour un montant de 80 016,63€ HT,
- **DIT** que les crédits seront prévus au B.P. 2025,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention au titre de l'Appel à Projet 2025 auprès du Président du Département du Rhône pour l'aménagement de l'Aire de Loisirs,
- **DIT** que le financement de l'opération sera assuré par subventions et fonds propres,
- **DE DONNER TOUS POUVOIRS** à Monsieur le Maire pour signer les documents nécessaires à l'instruction de cette demande et pour entreprendre toutes démarches afférentes à ce dossier.

#### **6. N° 2025-17 : SUBVENTIONS 2025**

Au cours de cette réunion, le Conseil Municipal prend connaissance du projet de subventions pour 2025 établi par les commissions « Vie associative » et « Finances » lors de la réunion du 1<sup>er</sup> avril 2025.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents,

**DÉCIDE** d'octroyer les subventions suivantes :

Association Fanfare Echo de la Vigne du Perréon	2 000 €
dont frais de fonctionnement	1 000 €
dont subvention exceptionnelle organisation du centenaire	1 000 €
Club des Amis du Perréon	300 €
Comité de Jumelage	300 €
Comité des Fêtes du Perréon	2 500 €
dont frais de fonctionnement	500 €
dont subvention exceptionnelle feux d'artifice VOGUE	2 000 €
Bécane Club Perréonnaise	600 €
Société de Boules du Perréon	300 €
Association des Anciens Combattants du Perréon	200 €
Sou des Écoles du Perréon	600 €
Association Tous Unis pour Léandro	300 €

Perréonnaise Basket	600 €
Association des Familles	500 €
Ultra Beaujolais Village Trail	600 €
Association de pêche "la Gaule de la Vauxonne"	300 €
Amicale des Sapeurs-pompiers des Briades	300 €
Les Cadoles Perréonnaises	1 300 €
dont frais de fonctionnement	300 €
dont subvention exceptionnelle rénovation de la Madone	1 000 €
AGIVR	100 €
RASED (6 classes x 20 €) (Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté)	120 €
Coopérative Scolaire du Perréon	500 €
<b>TOTAL</b>	<b>11 420 €</b>

Les crédits seront pris au B.P. 2025, au compte 65748 - subventions de fonctionnement aux associations et autres organismes de droit privé.

Il est rappelé que le versement des subventions est conditionné à la remise d'un dossier complet de demande de subvention comprenant le formulaire unique de demande de subvention complété, le compte-rendu de la dernière assemblée générale et la présentation des comptes de l'association.

## **II- COMPTE-RENDU DES COMMISSIONS**

### **1. Finances**

DGF (Dotation Globale de Fonctionnement) 2025 : 105 046 €, dont :

Dotation forfaitaire	61 327 €
Dotation de solidarité rurale (péréquation)	46 250 €
Dotation nationale de péréquation	862 €
Dotation élu local	293 €

La DGF est en baisse de 3 686 € par rapport à 2024

Subvention de la commune de Vaux-en-Beaujolais pour la participation à la bibliothèque de 800€ pour l'année 2025.

### **2. Bâtiments, salle polyvalente, matériel**

#### **Salle polyvalente :**

- Intervention du plombier effectuée pour le régulateur de chauffage. Cependant, le retour pour la réparation définitive est toujours en attente. Le déclenchement manuel du chauffage reste possible.
- Un contrat annuel d'entretien du système complet de chauffage a été signé avec l'option d'intervention 7j/7, moyennant un coût supplémentaire de **500 €/an**.
- Le SDMIS (Service Départemental-Métropolitain d'Incendie et de Secours) a émis un avis favorable suite à la visite de la sous-commission de sécurité du 11 mars.
- Dans le cadre des prochains travaux de réfection du sol de sport, une réunion est planifiée pour définir la couleur du sol.

#### **Église :**

Réception des devis des 2 assistances à maîtrise d'ouvrage sollicitées dans le cadre du projet de rénovation du clocher. Les prestations de diagnostic et d'avant-projet sommaire sont estimées à 10 000€.

#### **Presbytère :**

Les élus ont tenu une réunion avec la paroisse pour discuter de l'avenir du bâtiment. À ce jour, aucun retour du diocèse sur cette question.

#### **WC :**

Les travaux sont toujours en cours. Le plombier est intervenu.

#### **Local chasse :**

Les nouveaux compteurs permettent un suivi précis des consommations : en **3 mois**, plus de **100 m<sup>3</sup>** d'eau ont été consommés.

### Monument la Madone :

Un devis de 2 508€ a été signé pour le remplacement du paratonnerre.

### **3. Voirie, sentiers pédestres, cimetière**

#### Le Colombier :

Des travaux de remplacement des colonnes d'eau sont prévus cet été. Ils seront suivis de travaux de réfection de la route.

#### Chemin d'Emilienne :

Travaux de dérivation des eaux pluviales. Coût pour la CAVBS : 13 000 €.

#### Pont de la Rivière et du chemin du Pont :

Les frais études pour la réfection ont été chiffrés : 10 700 € pour le pont de la Rivière et 7 300€ pour celui situé chemin du Pont à charge pour la CAVBS.

#### RD 88, route du Trève :

Le département prévoit des travaux pour prévenir l'érosion de la Ponsonnière.

#### Rue de Louveigné et voirie communale :

L'agent communal a rénové le chemin piétonnier situé rue de Louveigné et a traité les nids de poules sur une grande partie de la commune. Au total, ce chantier a nécessité l'utilisation de 19 tonnes de sable et plus de 9 tonnes d'enrobé.

#### Le Ringuet :

Les travaux d'aménagement des arrêts de car au Ringuet, financés par le SYTRAL, sont achevés.

#### Curage et fauchage :

Le prochain fauchage est prévu courant mai.

Un recensement des besoins de curage des fossés a été réalisé.

Le curage des bacs de rétention est en attente du retour de la CAVBS.

Une proposition a été reçue pour le broyage des végétaux : 70€/heure

### **4. Urbanisme**

CUa, propriété CAN, 247 rue du Moulin,

CUa, propriété JACQUET, lieu-dit « Crêt David »,

CUa, propriété CONTET, 339 montée du Glabat,

CUa, propriété VERNUS, lieu-dit « le Ringuet »,

DP, la Cave du Château des Loges, modifications et création d'ouvertures et création d'une terrasse, 163 rue de Louveigné,

DP, M. CHOPIN et Mme PAGES, création d'une piscine, d'un auvent et d'un mur en limite séparative, 106 chemin du Fond de Vaux

DP, EDF, installation photovoltaïque, 104 montée du Perrin,

DP, M. NOTTON, installation photovoltaïque, 251 rue du Moulin,

DP, M. MERLE, modifications d'ouvertures, 34 rue de la Cascade,

PC, SCI PALOUBLAN, transfert de permis de construire, 320 rue de Louveigné

PC, M. MAGNIOL, construction d'une extension, 140 montée du Perrin.

Une réunion de la commission est programmée en urgence le 9 avril afin de donner un avis sur les réponses adressées aux administrés ayant soumis une requête lors de l'enquête publique du PLUiH. Le Maire s'étonne que les élus n'aient pas été consultés dans ce processus.

La réunion annuelle de la CCID s'est déroulée le 20 mars.

### **5. Employés communaux**

La vacance de poste pour le remplacement de l'agent technique a été publiée. Date limite de dépôt des candidatures le 31 mai.

Une réunion de la commission est fixée le 2 juin à 19h.

### **6. Vie scolaire et périscolaire**

Comme chaque année, la préfecture réalise une enquête sur le coût moyen départemental de fonctionnement par élève et par an des écoles élémentaires et maternelles publiques à la charge des collectivités.

	École maternelle	École élémentaire
Frais scolaires	1 513 €	449 €
Frais périscolaires	280 €	280 €

Ces frais prennent en compte : la charge de personnel, les fournitures, la consommation des énergies, l'entretien des bâtiments, les intervenants extérieur... La participation périscolaire des familles est déduite de ces charges.

### École élémentaire :

Les tableaux blanc interactifs sont à remplacer. Des entreprises vont venir chiffrer le coût de l'opération.

14 avril et 9 mai : intervention d'étudiants en médecine pour la prévention de l'hygiène bucco-dentaire.

17 avril : permis piétons CM1 et CM2

13 mai : photos de classe

27 mai : présentation du métier de luthier

14 juin : kermesse

Concours d'affiche organisé par les DDEN. Un voyage au Sénat est a gagné.

### École maternelle :

Fête du livre : samedi 12 avril à l'école maternelle avec la participation bénévole des ATSEM.

## **7. CCAS - Panier des anciens**

Le budget 2025 a été voté le 22 mars.

Des subventions sont accordées :

- ADMR : 1 400 €
- AMASIE : 1 036 €
- Restaurants du Cœur : 100 €

## **8. Vie associative**

Rappel : la réunion du calendrier des fêtes aura lieu le 20 mai.

Association des familles : AG le 17 mai. Changement de bureau.

Comité des fêtes : randonnée des Cadoles le 13 avril.

Tous Unis pour Léandro : le gala de MMA prévu le 19 avril nécessite des mesures de sécurité renforcées exigées par la préfecture.

Société de Boules : 26 avril grand concours

Rallye des Charbonnières : le 26 avril

Tour auto : le 12 avril

Rallye moto : le 7 mai

Cette année, pas moins de 7 rallyes traversent une partie de la commune, principalement entre la Croix Montmain et la Croix Rosier.

Des administrés ont signalé en mairie des nuisances sonores récurrentes liées aux activités organisées à la buvette de la maison des associations, particulièrement les week-ends. M. le Maire exprime sa compréhension face à l'inconfort constant ressenti par les riverains. Mme POLIDORI souligne l'importance de soutenir les associations et les amicales qui font vivre le village. Les élus restent partagés sur la question. Une suggestion a été faite de limiter les nuisances sonores après une certaine heure. M. le Maire propose d'adresser un mail aux associations afin de leur rappeler l'importance de respecter la tranquillité des riverains lors des événements.

## **9. Information, communication**

Distribution de l'Echo des Cadoles à partir du 14 avril.

La refonte du site est toujours en attente d'un retour du prestataire.

Une solution de téléphonie et de réseau en fibre optique, couvrant les cinq bâtiments concernés (Mairie, École élémentaire, École maternelle, Agence postale et Maison des associations), est sur le point d'être finalisée.

## **10. Fleurissement, illuminations**

Rappel de la date de la plantation de printemps le 13 mai.

Une formation est organisée à Belleville le 14 et 15 mai prochain. Les bénévoles du comité de fleurissement seront informés.

## **11. Développement durable, patrimoine**

La matinée de nettoyage de printemps, organisée le 29 mars, a été impactée par des conditions météorologiques défavorables, ce qui a entraîné une faible participation des habitants et des élus, comme le souligne M. FAVROT. Celui-ci insiste sur l'importance de poursuivre la sensibilisation afin que cette initiative ne disparaisse pas, évitant ainsi une dégradation progressive du village. Il propose de réfléchir à des actions alternatives ou complémentaires qui pourraient mobiliser un plus grand nombre de participants. Lors de cette occasion, M. CROSO a présenté une exposition sur le plan de piégeage des frelons asiatiques. Les pièges semblent avoir démontré leur efficacité. Le Maire propose donc d'en acquérir pour la commune. DREAL : M. TACHON assistera à la réunion sur les ENS (Espaces Naturels Sensibles) le 30 avril à Lyon.

Le 28 avril : réunion pour la prolongation de l'adhésion de la commune service mutualisé d'économiste de flux proposé par la CAVBS. Le bénéfice pour la commune étant jugé peu concluant, M. FAVROT estime qu'il n'y a aucun intérêt à renouveler cette adhésion.

## 12. Médiathèque

Présence d'une stagiaire jusque fin mai.

Cercle de lecture : participation en baisse.

15aine du bien-être : la médiathèque reçoit des professionnels du bien-être le samedi 24 mai.

## 13. Cérémonie

8 mai : Cérémonie commémorative de de l'armistice de 1945.

29 juin : M. le Maire rappelle la participation du Conseil Municipal pour assurer le service du vin d'honneur lors du centenaire de la Fanfare.

## 14. Aire de loisirs

Une date doit être fixée par l'entreprise pour le commencement des travaux d'aménagement, tenant compte de la fête du centenaire de la Fanfare fin juin et de la VOGUE début juillet.

La collectivité prévoit l'installation de bancs supplémentaires.

## 15. Syndicats

### Agglo :

Recrutement d'une nouvelle cheffe de cabinet.

Le Conseil Communautaire du 16 avril se déroulera à la Salle polyvalente de la commune. Tous les Conseillers Municipaux sont invités.

Réunion de travail sur les ouvrages de gestion des eaux pluviales de Le Perréon le 20 mai.

Réunion sur le Plan Local de Mobilité le 14 avril.

La réunion du bureau des Maires du 7 avril a eu lieu à la mairie de Le Perréon en présence de M. l Christophe GUILLOTEAU, Président du Département du Rhône. Parmi les sujets abordés figurait l'obligation imposée par l'État de consacrer des surfaces aux énergies renouvelables, avec un repérage des terrains à effectuer. M. le Maire a exprimé son opposition à l'installation de panneaux photovoltaïques au sol, estimant que les toitures existantes dans la commune suffisent pour accueillir ces équipements. D'autant plus que des interrogations restent en suspens, notamment concernant le recyclage de ces installations une fois hors d'usage.

### SMB :

Géopark : Géofestival à Beaujeu les 23, 24 et 25 mai.

### SYDER :

La borne électrique située rue du Commerce, destinée au rechargement des véhicules électriques, est désormais opérationnelle.

Reversement de 4 940€ à la commune du « Filet inflation » instauré par l'Etat.

### SDMIS :

Porte ouverte le 12 avril à la caserne des Briades.

## 16. Divers

Inauguration de l'usine de méthanisation à Charentais le 10 avril.

Le 8 avril : M. TACHON a visité une usine, largement automatisée, spécialisée dans le tri de nos sacs et bacs jaunes. Chaque type de déchet y est trié avec précision grâce à un processus méticuleux, complété par une vérification humaine, afin de garantir leur acheminement vers les usines de recyclage appropriées. Cette infrastructure représente un investissement de 24 millions d'euros.

Cave du Château des Loges : inauguration du magasin le 16 mai.

Le 3 mai : l'association « les Forces Alliées » organise une exposition dans la salle des vins d'honneur.

Un acte de vandalisme a été constaté à la buvette de la maison des associations. Le mur, qui a été tagué, sera repeint par l'agent communal.

La mairie est actuellement confrontée à un grand nombre de doléances, portant sur des sujets variés et parfois accompagnées de menaces. Face à l'augmentation continue de ces plaintes écrites, M. le Maire propose de ne prendre en considération que celles formulées par les administrés ayant pris le soin de venir le rencontrer. Le service juridique du Centre de Gestion sera consulté afin de clarifier cette démarche.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21H14

M. le Maire fixe la prochaine date de réunion du Conseil Municipal le 6 mai 2025 à 19h

Le Maire,  
Gérard TACHON



Secrétaire de séance,  
Bruno BERERD